



AGENCE POUR LA PROMOTION DE L'EMPLOI DES JEUNES

AVIS DE MANIFESTATION D'INTERET N°21-005

1. Financé par l'Union européenne, le Projet l'Emploi des Jeunes créé des Opportunités, ici au Mali (EJOM) est mis en œuvre par un consortium de quatre (4) Agences dont 03 organisations Néerlandaises à savoir la SNV qui assure le lead, ICCO Coopération et WASTE et un service de l'Etat en l'occurrence l'Agence pour la Promotion de l'Emploi des Jeunes (APEJ).

Ledit Projet qui est à sa dernière année de mise en œuvre a pour objectif global de contribuer à stimuler le développement économique et la stabilité sociale à travers la création d'opportunités d'emplois pour 8 620 jeunes y compris des femmes et des migrants de retour, la création ou le renforcement de 400 PME et la mise en place de 20 fermes horticoles.

Du démarrage du Projet à nos jours, cent cinquante (150) PME ont été créées ou renforcées dans les secteurs de l'agroalimentaire et de l'artisanat utilitaire avec l'octroi de subventions dont les montants varient entre 500 000 et 1 500 000 FCFA. Ces subventions sont octroyées en cascades et basées sur des résultats.

2. Dans la mesure où l'année 2021 marquera la fin du projet, le renforcement des PME viables créées par les jeunes avec l'appui du projet s'avère indispensable. Ce renforcement vise principalement à les doter en système de gestion simplifié mais aussi les former en marketing et en calcul de coûts et cela pour assurer leur transition d'entreprises informelles en entreprises formelles. Par ailleurs, dans le souci de mieux préparer les PME en question, il a été jugé utile de renforcer leurs capacités en éducation financière.
3. Par le présent avis, l'APEJ invite donc les Cabinets de Consultants à manifester leur intérêt pour améliorer le système de gestion des PME à travers le renforcement de leurs capacités en gestion simplifiée et en éducation financière. Les services ci-après sont attendus des Consultants :
 - Faire un diagnostic/recenser les difficultés liées à la gestion des PME / TPE mises en place ou renforcées par le projet ;
 - Elaborer les outils de gestion simplifiés et adaptés aux PME et TPE ;
 - Organiser des sessions de formation selon les besoins des PME en gestion simplifiée et en éducation financière ;
 - Appuyer les PME / TPE à mettre en place des outils de gestion adaptés à leurs besoins.
4. Les Consultants intéressés doivent fournir des informations assez récentes indiquant leur aptitude à réaliser les services (références similaires).
5. Le dossier de candidature doit comprendre : une lettre de manifestation d'intérêt datée et signée, les références similaires soutenues par des attestations de bonne fin d'exécution et/ou les pages de garde et de signature des contrats de prestation et les copies certifiées conformes du Registre du commerce, de la carte d'identification fiscale, du quitus fiscal et du certificat de non faillite.

6. Le dossier de candidature doit être fourni en deux (02) exemplaires dont un (1) original et une copie. L'original et la copie doivent être placés dans une enveloppe portant clairement la mention **Manifestation d'Intérêt N°21-005, relative à la Sélection de Cabinets de consultants pour le renforcement des capacités des PME créées ou renforcées par le Projet EJOM en gestion simplifiée et en éducation financière pour le compte de l'APEJ.**
7. Les manifestations d'intérêt rédigées en langue française doivent parvenir sous pli fermé au plus tard le **jeudi 19 août 2021 à 14 heures** à l'adresse suivante :
 - Direction Générale de l'APEJ sise à Hamdallaye ACI 2000 – Près du Monument de l'Obélisque – BP : E 2584 Bamako, Tél. : 20 29 64 55 / 56.
8. L'analyse des dossiers se fera en deux étapes :
 - i. La vérification de la fourniture et de la conformité des documents exigés ;
 - ii. L'évaluation technique sommaire qui porte sur l'expérience des cabinets au cours des cinq (05) dernières années. Chaque expérience doit être soutenue par une attestation de bonne fin exécution et/ou les pages de garde et de signature des contrats similaires, délivrée par des organismes publics, parapublics ou internationaux.

Missions similaires : formation en entrepreneuriat ou gestion d'entreprises ou en éducation financière, suivi accompagnement, conception et mise en place d'outils simplifiés de gestion au profit de micros, petites et moyennes entreprises ou autres organisations à but lucratif et coaching de PME évoluant les domaines de l'agroalimentaire et de l'artisanat utilitaire.

9. A l'issue de l'évaluation des dossiers de manifestation d'intérêt, une liste restreinte de 05 à 06 Cabinets sera constituée. Les Cabinets figurant sur la liste seront invités à soumettre des propositions techniques et financières, conformément au décret n°2015-604/P-RM du 25 septembre 2015 modifié, portant code des marchés publics et des délégations de service public.
10. Pour toutes informations supplémentaires au sujet des services à fournir, les intéressés peuvent s'adresser au Département Administration et Finances à la Direction Générale de l'APEJ.

Bamako, le 02 août 2021

Le Directeur Général



Mamadou BA



Agence pour la Promotion de l'Emploi des Jeunes

BON DE COMMANDE N°21-107

ADRESSE DU FOURNISSEUR : AMAP (ESSOR)

Quartier du Fleuve, BP, Tel: NIF: , RC

Budget National

Imputation : 50-1-2003-0031-001-000000

Chapitre : 65

Article : 96

Paragraphe : 01

Prière de bien vouloir livrer à l'Agence pour la Promotion de l'Emploi des Jeunes
les services ci-dessous

DESIGNATION	QUANTITES	OBSERVATIONS
Avis de manifestation d'intérêt n°21-005 pour le renforcement des capacités des PME créés ou renforcés par le projet EJOM en gestion simplifiée et éducation financière.	2	Pour publication le jeudi 05 et vendredi 06 août 2021

Bamako, le 02 août 2021

LE CHEF DU DEPARTEMENT
ADMINISTRATION ET FINANCES

LE DIRECTEUR GENERAL

Jédion KODIO



Mamadou BA

